

DIRECTION REGIONALE DE FES-MEKNES

Bureau: MEKNES

AVIS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 7002025000009 du 12/05/2025

L'ordonnateur liquidateur des douanes et impôts indirects au bureau de MEKNES, porte à la connaissance du public qu'il recevra jusqu'au 26/05/2025 à 16:30, les offres de prix concernant la vente pour ferrailles des lots cités en annexe.

L'ouverture des plis aura lieu le 30/05/2025 à partir de 10:00, par une commission désignée à cet effet, au siège de la Direction préfectorale de Meknès

Conditions de vente :

- Registre de commerce modèle "J" années 2025 justifiant l'activité de ferrailleur.
 - Quitus fiscale auprès la D.G.I. années 2025.
 - Les offres sont faites sous plis fermés ;
 - Les offres doivent comprendre deux plis fermés distincts :
 - le premier pli comportant la caution ou le document en tenant lieu, avec photocopie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ou de toute autre pièce officielle avec référence à l'appel d'offre ouvert et au lot concerné et la mention 'cautionnement' à transcrire sur le dos du plis ;
 - le second pli contenant la soumission engagement irrévocable d'achat et l'offre de prix avec les mêmes références que dessus et la mention 'soumission engagement'.
 - Les offres comprenant ces deux plis fermés seront soit :
 - Envoyées par courrier postal à Monsieur l'ordonnateur liquidateur des douanes à Rue Indonésie Hamra Meknès., sous enveloppe comportant référence à l'appel d'offre avec mention 'à n'ouvrir qu'en commission' ;
 - Ou déposées directement contre décharge au bureau de Monsieur l'ordonnateur des douanes à Rue Indonésie hamria Meknès.
- La date ultime de la réception des offres est fixée au 26/05/2025, délai de rigueur. Le cachet de la poste faisant foi;
- Le cautionnement de chaque lot est fixé dans le tableau ci-dessous;
 - L'ouverture des plis aura lieu en commission conformément à la réglementation en vigueur le 30/05/2025;
 - Les offres ne comportant pas le cautionnement seront rejetées sans que soient ouvertes les soumissions correspondantes ;
 - Il sera dressé un procès-verbal des résultats de l'ouverture des plis et le lot concerné sera adjugé au plus offrant si le prix proposé est jugé satisfaisant pour l'Administration ;
 - Au cas où la meilleure offre serait faite par plusieurs soumissionnaires à la fois, ces derniers seront convoqués par la même commission au lieu, date, et heure qu'elle aura fixé pour une enchère restreinte à organiser aux conditions fixées pour les appels d'offres restreints (offres écrites), et la vente finale sera consentie au soumissionnaire le plus offrant retenu par l'Administration ;
 - Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité ;
 - Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjugées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause ;
 - Les intéressés peuvent visiter les marchandises à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes ;
 - Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
 - L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers ;
 - Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes ;
 - La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication;
 - Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n° 21-2023 du 17/03/2023;
 - Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera matérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est en annexe.

Pour plus d'information veuillez contacter M. GHANNOU YOUSSEF au 0535523173 L'ordonnateur des Douane.

Annexe 1 LOTS
OBJET DE LA VENTE

lot	Genre	Marque	Modèle	I/tion	Caution	Photo
07	tourisme	AUDI	Q7	P 7943 BCH	5 000	
39	tourisme	DACIA	LOGAN	93594W1	2 000	
53	tourisme	MERCEDES	220	49472A20	2 000	
54	tourisme	VOLSWAGEN	TRANSPORTER	7306YB74	2 000	



Annexe 2

(Papier Entête Soumissionnaire)
Soumission engagement irrévocable d'achat

Je soussigné : Demeurant à

.....

..... Titulaire de la pièce d'identité n° Délivrée à
..... le

Agissant : (1) M'engage par la présente à :

Acquérir auprès de l'ordonnateur liquidateur des douanes à, si mon offre est retenue à la suite de la vente par appel d'offre ouvert n° du, pour l'achat du lot

n° objet de la dite vente ;

Accepter de participer, au lieu et date fixés par l'Administration, aux enchères restreintes dans le cas où la même offre que la mienne est proposée par d'autres enchérisseurs ;

Verser une fois mon offre retenue, le montant y correspondant par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'Administration au titre des ventes ; au Receveur des douanes à dans les deux jours ouvrables qui suivent la notification de la lettre du service des douanes ;

Prendre possession à mes frais de la marchandise objet du lot susvisé dans le jour non chômé qui suit le règlement de l'achat. A défaut d'exécution, et nonobstant les frais de magasinage retenus à ma charge, l'Administration peut disposer librement, à son profit, de la marchandise objet du lot en question ;

Accepter la marchandise susvisée en l'état où elle se trouve au moment de son enlèvement par mes soins sans garantie aucune de la part de l'Administration et sans qu'aucune réclamation puisse être admise pour quelque cause que ce soit ;

Renoncer au profit de l'Administration des Douanes, en cas de non-respect des dispositions qui précèdent au montant de :
..... Objet de la caution provisoire n° Consentie en ma

faveur par : sans aucun recours de ma part pour quelque cause que ce soit ;

Accepter de tenir une comptabilité matière des marchandises acquises, intégrée à la comptabilité générale de mon entreprise le cas échéant et accepter les contrôles douaniers ultérieurs effectués par les services douaniers ;

Accepter que les marchandises non enlevées dans le délai susvisé demeurent à mes risques : leurs détériorations, altérations ou déperditions ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.

Fait de bonne foi à Le.....

Signature légalisée.

(1) En mon nom propre ou au nom de la société que je représente valablement en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés.

